

Mémoire¹ préparé pour la consultation sur le document : **La recherche qualitative dans le contexte de l'EPTC, avril 2007**

Nous voulons souligner d'entrée de jeu la mauvaise qualité de la traduction française du document, qui oblige à revenir au texte anglais pour bien comprendre certaines notions. Par exemple, l'expression « projets discrets », traduction de « discrete projects », n'a pas de sens pour des lecteurs francophones : elle signifie « quiet projects » ! Il aurait plutôt fallu écrire « projets ponctuels » ou « projets circonscrits dans le temps ». L'adjectif « éthique » est parfois utilisé comme synonyme de « conforme » ou de « bien », ce qui relève d'une pensée de type « déontologique », et non d'une réflexion éthique. Nous notons toutefois que cette ambiguïté parcourt l'ensemble de l'EPTC. L'expression « recherche solide » ne nous paraît pas non plus très bien choisie.

Le document nous est apparu très décevant sous deux angles majeurs que nous décrivons ci-dessous. D'une part, sa description de la recherche qualitative et interprétative nous apparaît maladroite et confuse, mélangeant dans un grand catalogue fourre-tout des disciplines et des démarches scientifiques bien différentes au sein de ce champ. Les implications éthiques de ces différentes démarches ne sont donc pas clairement dégagées. D'autre part, il traite beaucoup plus de la mécanique des CER que d'éthique de la recherche qualitative, débordant ainsi de son mandat (transformer l'EPTC) pour entrer dans le champ des cadres réglementaires locaux des CER.

De ce point de vue, nous trouvons que ce texte a un ton « défensif » marqué, comme s'il cherchait à prouver (aux chercheurs biomédicaux ?) la validité et la légitimité de la recherche qualitative, au lieu d'approfondir avec franchise et honnêteté les défis éthiques propres à ce type de pratique scientifique. Il ressemble parfois moins à une réflexion sur l'éthique de la recherche qualitative qu'à un plaidoyer de chercheurs excédés par des lourdeurs bureaucratiques qui estiment qu'ils n'ont pas de comptes à rendre sur leur travail et qu'il suffit de leur faire « confiance » de la même manière que leurs répondants leur font « confiance » (l. 248-249). Bien que partageant un certain ras-le-bol face à la bureaucratisation du processus d'évaluation éthique, nous n'en pensons pas moins que la recherche qualitative a ses propres enjeux éthiques et qu'ils devraient être clairement abordés dans un tel document.

¹ Ce mémoire a été préparé à la suite d'un atelier de travail pour lequel les auteurs remercient l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval.

Nous approuvons en principe l'idée d'un chapitre ou d'une section spécifique sur la recherche qualitative (questions 1 et 2). Toutefois, nous estimons que l'ajout d'un tel chapitre doit se faire aux conditions qui suivent.

A. En premier lieu, il faut absolument que la recherche qualitative soit définie de façon beaucoup plus précise et informée qu'elle ne l'est dans la note 5 (p. 8) et dans les sections 3A, 3B, 3C qui l'assimilent aux « paradigmes interprétatifs ». En fait, la discussion a montré qu'aucun des chercheurs présents à l'atelier de discussion ne se reconnaissait dans les définitions données de cette recherche. Ces définitions ressemblent plus à un catalogue non structuré, construit dans le souci d'être exhaustif et de n'oublier personne, qu'à un réel effort de conceptualisation. Par exemple, la ligne 163 affirme que la connaissance est une construction sociale, mais sans l'expliquer ou argumenter en ce sens. Nous avons relevé, également, que la recherche quantitative exige elle aussi une démarche d'interprétation des résultats : c'est le propre du travail scientifique! Nous avons aussi noté qu'il est possible, notamment en psychologie, d'« avoir accès au monde subjectif des participants » (note 5) en utilisant des méthodes quantitatives (questionnaires). L'affirmation de la ligne 165 (« elle est façonnée par le point de vue personnel (et peut-être par les valeurs) du chercheur comme observateur ») est un autre exemple d'affirmation « molle » et vague : les chercheurs ne sont pas qu'observateurs, notamment dans la recherche-action ou la recherche participative. Et que veut dire « façonnée » ?

Lors de l'atelier de discussion, nous avons proposé deux façons de décrire le type de recherche dont il est question dans ce document : a) des recherches qui se situent dans ce que le philosophe Gadamer appelle la « double herméneutique » : elles interprètent des interprétations formulées par des acteurs sociaux; b) des recherches dans lesquelles le chercheur est lui-même un instrument de recherche, que ce soit par sa faculté d'observation (ethnographique), son sens de l'écoute (entrevues), sa connaissance du thème (qui lui permet de relancer le répondant) etc., si bien qu'il n'est pas interchangeable, dans ses interactions avec le répondant, avec un ou une autre chercheur(e). Et cela pose immédiatement un enjeu éthique, celui des entrevues libres ou semi-dirigées, conçues par des chercheurs expérimentés, mais réalisées empiriquement par des assistants de recherche bien moins expérimentés.

Ceci dit, nous ne sommes pas sortis entièrement satisfaits de ces deux définitions. Est-ce que la distinction doit réellement rester sur le plan méthodologique, opposant les méthodes qualitatives... aux méthodes quantitatives ? Est-ce que l'expression « méthodes quantitatives » décrit adéquatement les autres « champs » couverts par l'EPTC ? Il y a de plus en plus de chercheurs qui combinent des méthodes qualitatives et des méthodes quantitatives;

les disciplines typiquement qualitatives comme l'anthropologie s'ouvrent de plus en plus à des méthodes « multi-sited », multi-sites, qui peuvent mobiliser des outils quantitatifs. Par conséquent, est-ce que la discipline dans laquelle s'inscrit le projet de recherche serait un meilleur critère de distinction? On opposerait alors les sciences du social ou de la psyché aux sciences de la santé. Mais ce n'est pas non plus satisfaisant puisque la recherche biomédicale peut utiliser des méthodes qualitatives et la recherche sociale des méthodes quantitatives. De plus, les secteurs disciplinaires classiques laissent de plus en plus la place à des centres de recherche pluridisciplinaires centrés sur des objets de recherche (ex; les politiques publiques, la santé publique, etc.)

Le chapitre devra trancher et choisir un critère de distinction explicite et clair, s'il veut être utile aux chercheurs et surtout aux CER qui auront à se pencher sur des projets relevant de la « recherche qualitative ». Au besoin, il devra être subdivisé en différents chapitres, de la même façon que les sciences biomédicales sont décrites dans les différents chapitres de l'EPTC (essais cliniques, recherche sur les embryons, etc.). Ces chapitres pourront ainsi rendre compte de la diversité des enjeux éthiques selon les diverses formes de recherche qualitative et de pratiques disciplinaires. En voici plusieurs que nous avons débattus et qui ne figurent pas dans le document :

1. Le caractère invasif et voyeuriste de certaines grilles d'entrevue dans des recherches visant à étudier des groupes précis d'individus devrait être soigneusement évalué par les chercheurs et les CER : jusqu'où aller dans les techniques de la « confession » ou de l'« aveu », jusqu'où fouiller dans les profondeurs de l'âme humaine, pour accumuler des données qui serviront ultimement à améliorer des programmes de services, par exemple offerts aux jeunes en difficulté ? C'est un enjeu éthique fréquemment soulevé par la recherche en travail social, en psychologie ou en sciences de l'éducation qui n'est pas du tout abordé dans le document soumis à la consultation.
2. Comment ne pas voir les risques d'exploitation et de manipulation réciproques qui peuvent co-exister avec la confiance et la solidarité au sein d'une relation « ethnographique » à long terme (l. 248-249) ? L'anthropologie réfléchit à ces questions depuis près de 20 ans, mais cette littérature n'est pas utilisée dans le document.
3. Le risque du « double chapeau », bien connu en sciences de la santé, ne semble pas être pris en compte par le document. Pourtant, il est bien présent en recherche qualitative/sciences humaines et sociales. Ainsi, lorsque les chercheurs sont aussi des « professionnels », par exemple de l'éducation ou de la santé psychologique, ils doivent faire très attention à ne pas créer d'attentes ou de faux espoirs, à ne pas faire de pression

indue pour susciter un intérêt ou une participation à un projet et surtout à ne pas penser que leur expertise éducative ou psychologique les rend tout-puissants pour « comprendre » les participants et leurs éventuelles difficultés au cours de processus de recherche. En effet, au-delà de leur expertise, ils ont un « intérêt » à ce que la recherche se fasse, ce qui ne peut qu'influencer leurs éventuelles interventions. Un dialogue fructueux avec un CER peut être très utile de ce point de vue. (question 11)

4. Dans certains cas, la participation à une recherche peut devenir le nœud de conflits complexes porteurs de risques psychologiques ou physiques pour tous (participants, chercheurs et leurs proches): profiter d'une entrevue pour régler des comptes avec un tiers ou pour se soulager d'un secret, utiliser le contact avec un chercheur pour agir de manière potentiellement conflictuelles envers des tiers (chantage, menaces, humiliation, etc.), mettre en danger la vie de tous dans des contextes de guerre, raviver des blessures psychologiques profondes lors de récits de vie, etc. Comment en tenir compte ? Le document évoque principalement le débat entre consentement « écrit » et consentement oral, mais ce n'est là que la pointe de l'iceberg, selon nous.
5. Alors que le souci, en sciences biomédicales, est d'éviter que des groupes soient trop peu étudiés (femmes, enfants, personnes âgées), on pourrait dire que c'est l'inverse en sciences humaines et sociales, dont une grande partie relève de la recherche qualitative. Certains groupes sont beaucoup plus étudiés que d'autres : les marginaux, les pauvres, en somme les « populations à problèmes » que l'État veut mieux connaître et sur lesquelles il veut intervenir « pour leur bien ». Les groupes plus privilégiés de la société semblent protégés du regard inquisiteur et indiscret des chercheurs. Qu'en penser sur le plan éthique ? Nous inversons ici les termes de la question 13 – en extrapolant le sens de la « recherche solide ».
6. La recherche participative recèle des enjeux éthiques liés à la promesse d'aide et d'appui, d'accompagnement au long terme, d'implication dans des conflits locaux, qui lui sont spécifiques.
7. La question de l'écriture est très importante dans la recherche qualitative qui ne peut pas s'appuyer sur des « tableaux » chiffrés : quelle phrase retenir comme « citation » parmi toutes celles recueillies pendant les entrevues ? Comment la commenter et l'analyser de manière à en tirer de la connaissance tout en respectant la dignité de la personne qui l'a prononcée et la confiance qu'elle a témoignée au chercheur ce faisant ? Comment essayer de construire des généralisations sans stigmatiser, par exemple dans des études sur des

groupes sociaux ? Ces points ne sont pas abordés dans le document alors qu'ils constituent des enjeux éthiques auxquels les chercheurs et les CER devraient être sensibilisés.

8. La question de l'utilisation politique des résultats est d'autant plus cruciale que toutes sortes de formes d'utilisation sont possibles à partir de textes présentant des données qualitatives : amélioration de programmes sociaux, mais aussi pression pour des réformes politiques, lutte engagée et militante, commercialisation (le marketing), etc. La question de la levée de l'anonymat des « témoins historiques » (question 10) est certes importante, mais elle ne résume pas l'essentiel des enjeux éthiques liés à la publication.

En somme, nous souhaitons que le chapitre ou le groupe de chapitres consacrés à la recherche « non bio-médicale quantitative » (!) soit de très haute tenue et qu'il permette de distinguer de manière claire et précise les différentes approches et disciplines qui utilisent des méthodes dites qualitatives et leurs enjeux éthiques spécifiques.

B. L'autre condition qui nous paraît essentielle est que le reste de l'EPTC soit lui aussi touché, notamment le cadre éthique de référence, le chapitre sur le consentement, celui sur les conflits d'intérêts, celui sur l'intégration à la recherche et celui sur la recherche avec les communautés autochtones. Si ce n'est pas le cas, le chapitre sur la recherche qualitative apparaîtra comme déconnecté du reste et anecdotique.

Les questions 3 à 15 nous sont apparues d'un tout autre niveau que les questions 1 et 2. Elles portent parfois sur des détails qui ne nous apparaissent pas aussi majeurs que les enjeux éthiques soulevés ci-dessus (par exemple, les questions 3 et 7) et surtout, qui nous semblent relever des cadres réglementaires que les établissements doivent se donner en matière d'éthique de la recherche. À ce propos, notre discussion a permis d'identifier une grande différence entre deux types de CER.

Il y a, d'une part, les CER des grandes universités, dont certains évaluent beaucoup de projets de recherche qualitative, ont des membres compétents pour le faire et sont non seulement ouverts au consentement oral, pour donner cet exemple qui semble tenir à cœur aux auteurs du document, mais vont jusqu'à le suggérer à certains chercheurs. Bon nombre de points soulevés dans le document y sont déjà abordés et tranchés, par exemple les questions 8, 12, 14, 15 et les questions A.

Il y a, d'autre part, les CER des petites universités ou des centres qui ne font qu'un seul type de recherche (par exemple, biomédicale). Ces CER peuvent être plus démunis face à des projets de recherche qualitative. Comment les aider ? Il est, d'une part, crucial pour eux que l'EPTC énonce de manière claire et structurée les enjeux éthiques propres à cette pratique

scientifique. D'autre part, pourquoi ne pas imaginer des « échanges de services » entre CER d'établissements proches ? Mais cela relève de la politique des établissements et non de l'EPTC. Ce dernier peut toutefois signaler ces possibilités, pour stimuler l'imagination des gestionnaires d'établissements.

Nous espérons que ces commentaires seront utiles et nous restons à la disposition du GER pour continuer le dialogue.

Mémoire préparé par Florence Piron et signé par Johanne Arseneault, Carole Blanchet, Annick Boudreault, Geneviève Brisson, Édith Deleury, Jacques Deslauriers, Willem Fortin, Éric Gagnon, Claire Gaudreault Arbelot, Steve Jacob, Charles Moumouni. Mario Naccarato, Nancy-Michelle Robitaille Paule Simard et Armelle Spain, chercheurs, membres et présidents de CER de la région de Québec.